



À l'écoute pour protéger TES DROITS!



⚠ COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits
des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée
ou à son patron
- 2 Contacte le responsable
du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur
régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur
régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute
autre personne peut faire un signalement
directement au protecteur régional de l'élève.

PERSONNE
ne peut te menacer
ou te faire des
REPRÉSAILLES
parce que toi
ou tes parents
avez porté
plainte.



Pour porter plainte, faire
un signalement ou pour
toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- **téléphone/texto**
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

